



## 1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

54 525 10 Repülőgép szerelő

## 2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Mécanicien(-ne) aéronautique

(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

## 3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

**Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:**

- contrôler; entretenir et réparer des structures des cellules des avions, le moteur et ses systèmes, les châssis et ses systèmes, les systèmes de contrôle et des systèmes électroniques à l'aide des outils à main, des équipements de contrôle et des outils de soutien;
- effectuer des tâches liées à l'aéroélectronique, qui peuvent être vérifiées par des tests simples;
- effectuer de tâches liées au contrôle, à l'entretien et à la réparation des composants mécaniques, hydrauliques, pneumatiques et de machine motrice;
- reconnaître et appliquer l'environnement approprié de législation et de facteur humain pendant son travail;
- utiliser de la documentation de maintenance anglaise;
- définir; reconnaître et enregistrer la documentation nécessaire.

## 4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

7332 Mécanicien de moteur pour l'aéronautique

### (\*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

## 5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p><b>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</b></p>	<p><b>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</b></p> <p>Ministère du développement national</p>																		
<p><b>Niveau du certificat (national ou international)</b></p> <p><b>Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ):</b> 54 Qualification professionnelle de niveau avancé ayant comme précondition l'obtention du baccalauréat et pouvant être principalement obtenue dans le cadre d'une formation professionnelle formelle.</p> <p><b>Code ISCED2011:</b> 5</p> <p><b>Niveau du CNCP de la Hongrie: 5</b></p> <p><b>Niveau du CEC: 5</b></p>	<p><b>Echelle de notation/Exigences aux examens</b></p> <p>Echelle pentatonique: 5 très bien 4 bien 3 moyen 2 passable 1 insuffisant</p>																		
<p><b>Mention de série du certificat: PT K</b></p>  <p>son numéro d'ordre: 123456</p>  <p><b>Date de délivrance du certificat: 2023.10.02</b></p>	<p><b>Résultats aux épreuves et leur pourcentage dans la note complexe.</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15%; text-align: center;">Épreuve écrite centrale</td> <td style="width: 55%;">Connaissances professionnelles liées aux mécaniciens des aéronefs. Tâches relatives aux systèmes des moteurs et aux systèmes mécaniques des aéronefs et ses structures, à la législation et à la documentation</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">5</td> <td style="width: 20%; text-align: center;">50.00</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Épreuve pratique</td> <td>Tâches liées à la préparation, au traitement et à l'entretien des aéronefs. Essais de fonctionnement terrestres, contrôles de systèmes et son administration</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">20.00</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Épreuve pratique</td> <td>Tâches de réparation, de contrôle et de classification effectuées aux équipements de moteurs et de systèmes d'aéronefs</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">30.00</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td></td> </tr> </table>			Épreuve écrite centrale	Connaissances professionnelles liées aux mécaniciens des aéronefs. Tâches relatives aux systèmes des moteurs et aux systèmes mécaniques des aéronefs et ses structures, à la législation et à la documentation	5	50.00	Épreuve pratique	Tâches liées à la préparation, au traitement et à l'entretien des aéronefs. Essais de fonctionnement terrestres, contrôles de systèmes et son administration	5	20.00	Épreuve pratique	Tâches de réparation, de contrôle et de classification effectuées aux équipements de moteurs et de systèmes d'aéronefs	5	30.00	Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5	
Épreuve écrite centrale	Connaissances professionnelles liées aux mécaniciens des aéronefs. Tâches relatives aux systèmes des moteurs et aux systèmes mécaniques des aéronefs et ses structures, à la législation et à la documentation	5	50.00																
Épreuve pratique	Tâches liées à la préparation, au traitement et à l'entretien des aéronefs. Essais de fonctionnement terrestres, contrôles de systèmes et son administration	5	20.00																
Épreuve pratique	Tâches de réparation, de contrôle et de classification effectuées aux équipements de moteurs et de systèmes d'aéronefs	5	30.00																
Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5																	
<p><b>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</b></p> <p>A l'enseignement supérieur</p>	<p><b>Accords internationaux</b></p>																		
<p><b>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle</b></p>																			
<p><b>Base légale</b></p> <p>Loi CLXXXVII de 2011 sur la qualification professionnelle Arrêté n°35/2016 (VIII.31.) du Ministère du Développement National sur les exigences professionnelles et critères d'examen portant sur les qualifications professionnelles relevant de la compétence du Ministre.</p>																			

## 6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 60 % Pratique: 40 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		2 ans

### Niveau d'entrée requis:

- Baccalauréat

### Modules d'exigences professionnelles:

- 10416-16 Connaissances de base de technique de transport
- 10430-16 La législation aérienne et le facteur humain
- 10417-16 Exercices de techniques de transport
- 10431-12 L'aérodynamique, la structure et les systèmes des aéronefs et des hélicoptères
- 10432-12 Moteurs d'aéronef, hélices aériennes
- 11498-12 Animation de personnel I (en cas de formations faisant suite au baccalauréat)
- 11499-12 Animation de personnel II

Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass.

Centre national de référence– NSZFH – <http://nrk.nive.hu>

Chef de l'organisateur d'examen:

Date de délivrance: 2023.10.02

CACHET